RCS : MAMOUDZOU
Code greffe : 9761

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MAMOUDZOU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 00012
Numéro SIREN : 894 379 957
Nom ou dénomination : SCI EXCOM 1

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000976

EXCOM 1
SCI au capital de 5,000 €
Siége social : BP 10 ZI de Kawéni
97 600 MAMOUDZOU
R.C.S. MAMOUDZOU 894 379 957

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le quinze septembre à 8 heures, au siège de la société Cananga, Mamoudzou, Zone industrielle de Kawéni, route de la SPPM, les actionnaires de la SCI EXCOM 1 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. Chaque actionnaire a été convoqué par lettre remise en mains propres contre décharge.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Sont présents au siège :

- Monsieur Gamil KAKAL
- Monsieur Jean-Luc LE RUN
- Monsieur Bertrand ROUVILLOIS
- Monsieur Aktar DJOMA

Monsieur Aktar DJOMA préside la réunion en sa qualité de Cogérant.

Monsieur Jean-Luc LE RUN assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Cogérant
- Nomination d'un nouveau Cogérant,
- Questions diverses

Le Président informe les membres de la démission de Monsieur Jean-Luc LE RUN de son poste de Cogérant et qu'il y lieu de nommer un nouveau Cogérant. Monsieur Gamil KAKAL propose sa candidature.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

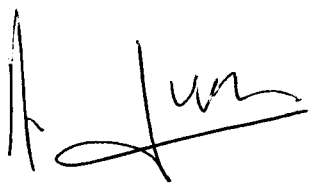
L'Assemblée Générale, après avoir été informé de la démission de Monsieur Jean-Luc LE RUN de son poste de Cogérant, approuve cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Gamil KAKAL en qualité de nouveau Cogérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à Aktar DJOMA à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire